



Changement de nom enfant mineur

Par malaju

Bonjour,
Mon fils a fait une reconnaissance en paternité 3 ans après la naissance de sa fille, reconnaissance qui n'a pas été contestée par la mère.
Ma petite-fille, aujourd'hui âgée de 12 ans, porte le nom de sa mère mais elle souhaiterait porter également celui de son père.
Sa mère s'y oppose.
Que peut faire mon fils dans un tel cas ?
Merci d'avance pour réponses

Par ESP

Bonjour
Malheureusement, ce sont LES parents qui doivent faire une déclaration devant l'officier d'état civil de leur choix

Par malaju

Merci pour votre réponse.
Je m'y attendais un peu mais peut-être avais-je un espoir d'une saisie du juge aux affaires familiales.
Ma petite-fille n'a plus qu'à attendre d'avoir 18 ans pour entamer les démarches judiciaires.
Encore merci et bonne soirée.

Par ESP

J'ajouterai quand même que si votre fils veut demander seul le changement de nom, il doit saisir le juge aux affaires familiales.

Cela aura plus de chance de connaître le succès quand la fille aura 13 ans, car à partir de cet âge, son accord personnel écrit est nécessaire

Par malaju

Merci beaucoup. Voila qui est très intéressant.
Merci d'avoir pris de votre temps pour me répondre.

Par ESP

Je vous en prie, ce n'est qu'une façon d'aider

Par malaju

Merci beaucoup. Voila qui est très intéressant.
Merci d'avoir pris de votre temps pour me répondre.